



Maine-et-Loire

Les ambulanciers demandent une refonte du métier

Hier, Jussieu secours, à Cholet, a convié le député Denis Masséglià à une immersion. Initiative nationale de la profession qui plaide pour une refonte du métier qu'elle souhaite voir passer dans la loi.

Lunettes de soleil sur le nez et tenue réglementaire d'ambulancier sur le dos, Denis Masséglià sort d'une ambulance de Jussieu secours, boulevard et zone du Cormier, à Cholet. Si ce n'est la péripétie d'avoir été bloqué un instant dans un ascenseur, le député Renaissance de la 5^e circonscription de Maine-et-Loire est de retour sans dommage au centre de régulation après une matinée d'immersion, lors de la Journée nationale des ambulanciers qui se tenait hier.

À l'initiative de la Chambre nationale des services d'ambulances (CNSA), première organisation professionnelle du transport sanitaire avec plus de mille adhérents, une trentaine de députés issus de douze régions ont participé à cette opération de sensibilisation à la réalité et aux besoins du métier. « Les deux professionnels que j'ai accompagnés m'ont expliqué tout ce qu'ils vivaient au quotidien, et aussi la faible rémunération qu'ils ont. »

Un plaidoyer d'une vingtaine de solutions

Ce salaire, le Smic pour un ambulancier auxiliaire, 150 € nets de plus pour son collègue diplômé d'État, Vincent Juteau, gérant de Jussieu secours depuis 1997, est bien conscient de sa faiblesse. « On n'arrive pas à rémunérer correctement nos ambulanciers. » Selon celui qui est aussi président délégué de la CNSA, « les marges des bonnes entreprises sont entre 1,5 et 2 % du chiffre d'affaires. Et je peux vous dire qu'on tire partout ».

L'attractivité d'un métier qui peine aujourd'hui à recruter est un des trois principaux chantiers que la CNSA porte via son Plaidoyer pour une refondation de la profession d'ambulancier, composé d'une vingtaine de



Sous la direction de Vincent Juteau (deuxième en partant de la droite), Jussieu secours, à Cholet, compte une centaine de salariés et 77 véhicules, ambulances, véhicules sanitaires légers et taxis conventionnés.

PHOTO : OUEST-FRANCE

solutions. Il se traduit par un projet de proposition de loi, déposé jeudi 4 avril à l'Assemblée nationale, porté par les députés Jean-Charles Larssonneur (Finistère, non-inscrit, ex-Horizons) et Christophe Marion (Loir-et-Cher, Renaissance).

Vincent Juteau regrette ainsi que l'embauche ne puisse intervenir qu'après la fin du permis de conduire probatoire. « Notre métier n'est accessible qu'à partir de 20 ans, voire 21 ans. » Avec la formation actuelle de sept mois, « l'objectif du projet de loi, c'est de faire rentrer des jeunes dès 18 ans ». Ces recrues ne conduiraient pas en situation d'urgence, nécessitant de l'expérience, qui pourrait être acquise par un permis passé lors de la formation.

Un deuxième axe de travail porte

sur les gestes et soins que l'ambulancier privé pourrait réaliser. Depuis février, sous la responsabilité du médecin du Samu, il peut déjà en réaliser certains en situation d'urgence. « Ça génère un nombre de passages aux urgences moindre, relève le patron de Jussieu secours. On souhaite que ces nouveaux gestes soient étendus à l'ensemble du champ de la santé et pas seulement aux situations d'urgence. »

« Le diable est dans le détail »

Le gérant de la société d'une centaine de salariés, dotée de 77 véhicules et au chiffre d'affaires de 5 millions d'euros, voudrait enfin que la profession dispose de facilités : conduire dans les couloirs de bus, déroger à la

limite du véhicule de 3,5 tonnes pour ne pas avoir besoin du permis poids lourd, demander le remboursement de la taxe sur les carburants (TICPE) pour les véhicules d'urgence ou transporter en même temps patients assis et allongés.

Toutes ces mesures, présentes dans la proposition de projet de loi, Vincent Juteau envisage qu'elles soient inscrites à l'agenda parlementaire des mois à venir. Le député choletais se dit à l'écoute des solutions avancées. « Être présent aujourd'hui, c'est pouvoir avoir la connaissance de l'ensemble des spécificités du métier pour voter en toute connaissance de cause. Le diable est dans le détail, donc il faut bien connaître le sujet. »

Vincent DANET.